



## **Note d'information relative à l'offre d'actions de catégorie B « ordinaires » par la Brasserie coopérative liégeoise entreprise sociale agréée**

Le présent document a été établi par Brasserie Coopérative Liégeoise entreprise sociale agréée

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.

Cette note d'information est correcte à la date du 24 mars 2022.

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT**

### **Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.**

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	Comme toute société commerciale, le développement et la commercialisation des produits sont sujet au risque du marché et de la concurrence. Sur ce point, le segment de marché spécifique visé
---	--

	<p>par la Brasserie Coopérative Liégeoise est la bière bio artisanale. Les magasins de circuit court ont connu un ralentissement de ventes en raison de la crise sanitaire. La Brasserie a donc décidé de s'adapter en cherchant un nombre plus important de points de vente. L'idée est aussi de se diriger davantage vers le secteur de l'horeca ainsi que le secteur de l'événementiel. En effet, ces secteurs semblent mieux se remettre de cette crise, et sont demandeurs des produits de la Brasserie.</p> <p>Un assistant commercial en apprentissage vient également épauler la Brasserie pour qu'elle atteigne au mieux ses objectifs.</p>
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	<p>La Brasserie Coopérative Liégeoise comprend une équipe opérationnelle de 2 salariés (2 ETP), 2 apprentis (2 ETP), 3 indépendants (1 ETP).</p> <p>Par ailleurs, le Conseil d'Administration (CA) est composé de 6 coopérateurs dont 3 faisant partie de l'équipe opérationnelle.</p> <p>L'Assemblée Générale est constituée par tous les membres coopérateurs (voir statuts en annexe).</p> <p>Le risque lié à l'équipe serait une absence longue durée non remplacée d'un salarié ou d'un indépendant. En effet, l'équipe est complémentaire et peut continuer à fonctionner à court terme. En juillet 2020, la brasserie a dû remplacer son responsable de production, la transition s'est effectuée naturellement.</p>

## Partie II : Informations concernant l'émetteur.

### A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Rue de Liège 45, 4450 LANTIN, Belgique
1.2 Forme juridique	SC agréée entreprise sociale
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	0890.325.386
1.4 Site internet	www.Bcl.bio
2. Activités de l'émetteur	<p>Le siège d'exploitation de la Brasserie est situé à l'Avenue de l'Expansion, 4/4, 4432 ALLEUR, où l'entièreté de la production est réalisée.</p> <p>L'activité principale de la coopérative est la production d'une gamme de bières 100% bio brassées avec des matières premières d'origine locale en travaillant main dans la main avec des agriculteurs locaux. (orge, froment, seigle, houblon)</p> <p>Le produit phare de la Brasserie Coopérative Liégeoise est la Badjawa, déclinée notamment en bières blondes, ambrées et brunes.</p>
3. Identité des personnes détenant	W.Alter, ex. SOWECSOM, Société Anonyme d'Intérêt

plus de 5 % du capital de l'émetteur.	Public, BE0455.653.441
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Crédit de 130.000 euros accordé par la SOWECSOM remboursable en 6 ans et demi.
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	Ferme à l'Arbre de Liège SPRL (BE0475.043.246) représentée par Michel PAQUE, Lenny BETSCH, Stanislas HERMAN, Frédéric MURATORI, Veronica CREMASCO, Maxime RENARD et Samuel WILLEMS.  Chacun est coopérateur et administrateur depuis 2020 jusqu'en 2023.
5.2 Identité des membres du comité de direction.	NA.
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Stanislas HERMAN
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Les administrateurs ont un mandat à titre gratuit.  Le salarié ne perçoit pas de rémunération pour sa fonction de gestion journalière, uniquement pour son poste de commercial.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Aucune.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Aucun conflit d'intérêts relevé et les administrateurs y veillent.
9. Identité du commissaire aux comptes.	NA.

## B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Cfr. ci-dessous en annexe. Les présents comptes annuels n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.
---	---

2. Fonds de roulement net.	En date du 31/12/2020, 40.461,31 euros.  En date du 31/12/2021, sur base des comptes annuels temporaires pas encore approuvés : 28.453,49 euros.
3.1 Capitaux propres.	En date du 31/12/2021, sur base des comptes annuels temporaires non-approuvés : 176.608,15 euros.  Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) : 0,535 en date du 31/12/2020 et 0,455 en date du 31/12/2021 sur base des comptes annuels temporaires non-approuvés.
3.2 Endettement.	En date du 31/12/2021, sur base des comptes annuels temporaires non-approuvés, les dettes s'élèvent à 211.127,91 euros.
3.3 Date prévue du break-even.	Exercice 2022 terminant au 31/12/2022.
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale.	Exercice 2028 qui se termine le 31/12/2028.
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	Les suites de la crise sanitaire ont engendré des dépenses plus lourdes qu'initialement prévues : plus de bouteilles que de fûts, plus de main d'œuvre et augmentation du coût des fournitures. Les mesures sanitaires ont été maintenues en 2020 et 2021. Le secteur de l'horeca a été très fragilisé et la fréquentation des magasins de circuit court a diminué. La transmission des compétences au nouveau responsable de production a nécessité de travailler en binôme pendant une certaine période. La quantité de travail était plus importante et donc la charge salariale également. Malgré la conjoncture, la fin de l'année 2021 offre des perspectives plutôt positives grâce à la diversification des secteurs de vente.

### Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

#### A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Pas de montant minimal
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	Une action (250 euros)
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	Aucun.

2. Prix total des instruments de placement offerts.	400.000 euros
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	Le 22/03/2022
3.2 Date de clôture de l'offre.	Le 21/03/2023
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	Au fur et à mesure des souscriptions et après validation par le Conseil d'administration.
4. Droit de vote attaché aux parts.	L'article 34 prévoit que chaque action donne droit à une voix à l'assemblée générale. Toutefois, nul ne peut participer au vote, à titre personnel et comme mandataire pour plus dix pour cent (10%) des voix présentes ou représentées à l'assemblée. Une clause de double majorité est prévue à l'article 37 et une clause de majorité spéciale est prévue à l'article 38.
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	L'article 20 des statuts précise que : « La société est administrée par un conseil d'administration, composé de minimum trois membres, en majorité associés garants. Le mandat d'administrateur est conféré par l'assemblée générale pour une durée de 3 ans, renouvelable, à une personne physique ou morale associée. Le mandat des administrateurs est renouvelable autant de fois que souhaité. Les administrateurs sont en tout temps révocables par l'Assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, pour autant que la moitié au moins des membres présents ou représentés qui sont associés "garants" se soit exprimée en faveur de l'exclusion, sans préavis, et sans devoir motiver la décision. »
6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun.
7. Allocation en cas de sursouscription	Remboursement des derniers candidats souscripteurs.

## B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	Réalisation d'investissement en vue d'augmenter la capacité de fermentation et d'optimiser de la ligne de conditionnement. Réalisation d'investissement liés à des outils de gestion, l'optimisation du stockage et de flux logistiques. Au vu de la crise énergétique, en cas de levée de fonds suffisamment importante, une attention particulière sera mise sur la diminution des consommations énergétiques et la maîtrise des coûts.
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	Les principaux investissements sont classés par département : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production : fermenteurs, groupe d'air comprimé ...</li> <li>• Conditionnement : Cuve de resucrage, nouveaux fûts ...</li> <li>• Stockage : étagère à palettes, gerbeur</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion : informatisation de la gestion ...</li> <li>• Communication : site internet, publicité sur lieu de vente ...</li> <li>• Energie : panneaux solaires</li> </ul>																								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Département</th> <th>Budget nécessaire (HTVA)</th> <th>Budget optionnel (HTVA)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Production</td> <td>47.533,00 €</td> <td>27.140,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conditionnement</td> <td>25.700,00 €</td> <td>44.700,00 €</td> </tr> <tr> <td>Stockage</td> <td>11.500,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>Gestion</td> <td>12.000,00 €</td> <td>1.400,00 €</td> </tr> <tr> <td>Communication</td> <td>11.300,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>Energie</td> <td>25.000,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>133.033,00 €</b></td> <td><b>73.240,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Nos besoins en investissements se chiffrent à 206.273€, dont 133.033 € constituent des investissements nécessaires. Le budget optionnel permettrait de financer entre autres l'aménagement des sols, une laveuse / soutireuse pour fûts, des ordinateurs ...</p>	Département	Budget nécessaire (HTVA)	Budget optionnel (HTVA)	Production	47.533,00 €	27.140,00 €	Conditionnement	25.700,00 €	44.700,00 €	Stockage	11.500,00 €	0,00 €	Gestion	12.000,00 €	1.400,00 €	Communication	11.300,00 €	0,00 €	Energie	25.000,00 €	0,00 €	<b>Total</b>	<b>133.033,00 €</b>	<b>73.240,00 €</b>
Département	Budget nécessaire (HTVA)	Budget optionnel (HTVA)																							
Production	47.533,00 €	27.140,00 €																							
Conditionnement	25.700,00 €	44.700,00 €																							
Stockage	11.500,00 €	0,00 €																							
Gestion	12.000,00 €	1.400,00 €																							
Communication	11.300,00 €	0,00 €																							
Energie	25.000,00 €	0,00 €																							
<b>Total</b>	<b>133.033,00 €</b>	<b>73.240,00 €</b>																							
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	<p>Le levier de financement "Brasero" de W-Alter, ex. SOWECSOM, intervient pour 50.000 euros.</p> <p>Si le montant espéré n'est pas atteint la société poursuivra la recherche de subsides nécessaires et reportera des investissements non prioritaires.</p>																								

## Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

### A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Actions de coopérative
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	<p>Actions de type B « ordinaires »</p> <p>Les Actions de type A sont celles souscrites par les fondateurs et non incluses dans la présente offre.</p>
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	250 euros
2.4 Valeur comptable de la part au 31/12/2021	89,66 euros
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Oui.
2.6 Plus-value	Les plus-values sont interdites par nos statuts.

3. Modalités de remboursement.	<p>Les statuts précisent qu'un associé ne peut démissionner de la société ou demander le retrait partiel de ses parts que durant les six premiers mois de l'exercice social et moyennant l'accord préalable du Conseil d'Administration statuant à la majorité absolue.</p> <p>Le paiement aura lieu en espèces après l'écoulement d'un délai de 6 mois prenant cours à la date de la démission ou de l'exclusion de l'associé. Toutefois, dans le cas où l'exécution de la formalité prévue ci-avant entraînerait pour un exercice social une série de remboursements dont la somme totale excède cinq pour cents du capital social existant à la précédente clôture sociale, ce délai pourra être prorogé d'un an par décision du conseil d'administration. La priorité dans l'échéance des remboursements se fera par référence à la date des demandes de démission ou de la date d'exclusion. Les délais prévus ci-avant peuvent être réduits ou prolongés par le Conseil d'administration statuant à la majorité des 2/3 en tenant compte des liquidités disponibles afin de ne pas mettre en péril la trésorerie de la coopérative.</p>
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Dernier rang
5.Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	<p>Les parts ordinaires sont cessibles à des associés moyennant l'accord du conseil d'administration statuant à la majorité absolue.</p> <p>Les parts ne peuvent être cédées à des tiers que si ceux-ci sont préalablement agréés comme associés par le conseil d'administration.</p> <p>La cession ou la transmission des parts ne sont opposables à la société et aux tiers qu'à partir du moment où la déclaration de transfert est inscrite sur le registre des parts.</p>
7. Politique de dividende	Pas de politique de versement de dividendes tant que les pertes cumulées ne sont pas entièrement récupérées.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	A définir par l'Assemblée Générale.

## Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	<p>Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende. <b>Pour l'année de revenus 2022, exercice d'impôts 2023, le montant de l'exonération s'élève à 800€.</b></p>
--------------------------	--

Plainte concernant le produit financier	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au Conseil d'Administration de la Brasserie Coopérative Liégeoise, Avenue de l'Expansion, 4/4, 4432 ALLEUR. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : <a href="mailto:contact@mediationconsommateur.be">contact@mediationconsommateur.be</a> ).
---	--

Annexe : comptes annuels 2019 et 2020



20	11/02/2021	BE 0890.325.386	14	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21055.00373	A-cap 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **Brasserie Coopérative Liégeoise**  
 Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale  
 Adresse: rue de Liège N°: 45 Boîte:  
 Code postal: 4450 Commune: Juprelle  
 Pays: Belgique  
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Liège  
 Adresse Internet: www.bcl.bio

Numéro d'entreprise BE 0890.325.386

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 09-11-2015

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 05-09-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2019 au 31-12-2019

Exercice précédent du 01-01-2018 au 31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-cap 6.1.1, A-cap 6.2, A-cap 6.5, A-cap 6.6, A-cap 6.7, A-cap 6.8, A-cap 6.9, A-cap 7.1, A-cap 7.2, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 11, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS  
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

### **FERME À L'ARBRE DE LIÈGE SPRL**

BE 0475.043.246

rue de Liège 39

4450 Juprelle

BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020

Fin de mandat: 05-06-2026

Président du Conseil d'Administration

Représenté directement ou indirectement par:

**PAQUES** Michel

rue de Liège 43/2

4450 Juprelle

### **BETSCH** Lenny

rue des Cotillages 185

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020

Fin de mandat: 05-09-2026

Administrateur

### **HERMAN** Stanislas

rue Gilles Magnée 1/41

4430 Ans

BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020

Fin de mandat: 05-09-2026

Administrateur

### **MURATORI** Frédéric

rue Comhaire 86

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020

Fin de mandat: 05-09-2026

Administrateur

### **CREMASCO** Veronica

Thier Savary 24

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020

Fin de mandat: 05-09-2026

Administrateur

### **RENARD** Maxime

rue de Meeffe 6

4219 Wasseiges

BELGIQUE

N°	BE 0890.325.386		A-cap 2.1
----	-----------------	--	-----------

Début de mandat: 05-09-2020

Fin de mandat: 05-09-2026

Administrateur

N°	BE 0890.325.386		A-cap 2.2
----	-----------------	--	-----------

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20	<b>507</b>	<b>1.014</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b>292.453</b>	<b>152.280</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b>288.873</b>	<b>149.880</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	13.957	40.885
Mobilier et matériel roulant		24	4.793	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	10.200	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	259.923	108.994
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b>3.580</b>	<b>2.400</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>115.622</b>	<b>143.367</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>41.021</b>	<b>48.707</b>
Stocks		30/36	41.021	48.707
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>10.237</b>	<b>9.195</b>
Créances commerciales		40	9.816	9.195
Autres créances		41	421	
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>62.264</b>	<b>84.749</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>2.100</b>	<b>717</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>408.582</b>	<b>296.661</b>



## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute (+)/(-)		9900	60.829	45.726
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	195.029	138.624
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	134.853	86.395
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	98.732	78.234
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	8.206	14.802
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	4.483	11
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>-50.591</b>	<b>-47.321</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B	<b>91</b>	<b>42</b>
Produits financiers récurrents		75	91	42
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>3.000</b>	<b>99</b>
Charges financières récurrentes		65	3.000	99
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>-53.500</b>	<b>-47.378</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>-53.500</b>	<b>-47.378</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>-53.500</b>	<b>-47.378</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>-180.892</b>	<b>-127.392</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-53.500	-47.378
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-127.392	-80.014
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>-180.892</b>	<b>-127.392</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		



## ANNEXE

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	179.470

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8169 181.731

Cessions et désaffectations

8179 60.732

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8189

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8199 300.469

**Plus-values au terme de l'exercice**

8259P XXXXXXXXXXXX

**Mutations de l'exercice**

Actées

8219

Acquises de tiers

8229

Annulées

8239

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8249

**Plus-values au terme de l'exercice**

8259

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8329P XXXXXXXXXXXX

29.590

**Mutations de l'exercice**

Actés

8279 7.699

Repris

8289

Acquis de tiers

8299

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8309 25.693

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8319

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8329 11.596

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

22/27 288.873

N°	BE 0890.325.386	A-cap 6.1.3
----	-----------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXXXX	<b>2.400</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365	1.180	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	<b>3.580</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	28	<b>3.580</b>	

N°	BE 0890.325.386	A-cap 6.3
----	-----------------	-----------

## ETAT DES DETTES

### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

### DETTES GARANTIES

#### Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

#### Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

#### Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

#### Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
42	25.035
8912	86.669
8913	
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

## RÉSULTATS

### PERSONNEL

**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

### PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

#### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

### RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	2,2	1,7
76		
76A		
76B		
66		
66A		
66B		
6502		

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	1	4	2,2	ETP	1,7 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	1.732	1.936	3.668	T	3.158 T
Frais de personnel	102	45.539	53.193	98.732	T	78.234 T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	2	0	2
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	2	0	2
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	2		2
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1
de niveau universitaire	1203	1		1
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	2		2
Ouvriers	132			
Autres	133			

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1	1	1,1
305		3	0,1

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

20	16/07/2021	BE 0890.325.386	17	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21368.00142	A-cap 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **Brasserie Coopérative Liégeoise**  
 Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale  
 Adresse: rue de Liège N°: 45 Boîte:  
 Code postal: 4450 Commune: Juprelle  
 Pays: Belgique  
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Liège  
 Adresse Internet: www.bcl.bio

Numéro d'entreprise BE 0890.325.386

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 09-11-2015

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 24-06-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2020 au 31-12-2020

Exercice précédent du 01-01-2019 au 31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-cap 6.2, A-cap 6.5, A-cap 6.6, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7.1, A-cap 7.2, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 11, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

<p style="text-align: center;"><b>LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</b></p>
--

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

### **FERME À L'ARBRE DE LIÈGE SPRL**

BE 0475.043.246

rue de Liège 39

4450 Juprelle

BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020

Fin de mandat: 05-06-2026

Président du Conseil d'Administration

Représenté directement ou indirectement par:

**PAQUES** Michel

rue de Liège 43/2

4450 Juprelle

### **BETSCH** Lenny

rue des Cotillages 185

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020

Fin de mandat: 05-09-2026

Administrateur

### **HERMAN** Stanislas

rue Gilles Magnée 1/41

4430 Ans

BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020

Fin de mandat: 05-09-2026

Administrateur

### **MURATORI** Frédéric

rue Comhaire 86

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020

Fin de mandat: 05-09-2026

Administrateur

### **CREMASCO** Veronica

Thier Savary 24

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat: 05-09-2020

Fin de mandat: 05-09-2026

Administrateur

### **RENARD** Maxime

rue de Meeffe 6

4219 Wasseiges

BELGIQUE



N°	BE 0890.325.386		A-cap 2.1
----	-----------------	--	-----------

Début de mandat: 05-09-2020

Fin de mandat: 05-09-2026

Administrateur

N°	BE 0890.325.386		A-cap 2.2
----	-----------------	--	-----------

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20	<b>0</b>	<b>507</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>255.066</u></b>	<b><u>292.453</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21	<b>0</b>	<b>507</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b>252.693</b>	<b>288.873</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	247.238	13.957
Mobilier et matériel roulant		24	5.454	4.793
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		10.200
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		259.923
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b>2.374</b>	<b>3.580</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>104.203</u></b>	<b><u>115.622</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>70.019</b>	<b>41.021</b>
Stocks		30/36	70.019	41.021
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>23.431</b>	<b>10.237</b>
Créances commerciales		40	23.064	9.816
Autres créances		41	367	421
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53	<b>4.301</b>	
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>3.407</b>	<b>62.264</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>3.044</b>	<b>2.100</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>359.269</b>	<b>408.582</b>





N°	BE 0890.325.386	A-cap 5
----	-----------------	---------

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>-249.778</b>	<b>-180.892</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-68.886	-53.500
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-180.892	-127.392
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>-249.778</b>	<b>-180.892</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

## ANNEXE

### ETAT DES IMMOBILISATIONS

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	2.535
8029		
8039		
8049		
8059	2.535	
8129P	XXXXXXXXXXXX	2.028
8079	507	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	2.535	
21	<u>0</u>	

N°	BE 0890.325.386	A-cap 6.1.2
----	-----------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXXXX	<b>300.469</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	15.311	
Cessions et désaffectations	8179	13.500	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>302.280</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXXXX	<b>11.596</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	39.971	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	1.980	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>49.588</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b>252.693</b>	



N°	BE 0890.325.386	A-cap 6.1.3
----	-----------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXXXX	<b>3.580</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365	394	
Cessions et retraits	8375	1.600	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	<b>2.374</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	28	<b>2.374</b>	

N°	BE 0890.325.386	A-cap 6.3
----	-----------------	-----------

## ETAT DES DETTES

### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

### DETTES GARANTIES

#### Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

#### Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

#### Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

#### Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
42	12.425
8912	99.278
8913	0
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

## RÉSULTATS

### PERSONNEL

**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

### PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

#### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

### RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	2,1	2,2
76		
76A		
76B		
66		
66A		
66B		
6502		

N°	BE 0890.325.386	A-cap 6.8
----	-----------------	-----------

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### 1. Résumé des règles d'évaluation

AR-S art. 28, §1er, al. 2

1. Détermination de la catégorie comptable de l'association en fonction de la loi du 27 juin 1921 réformée par la loi du 2 mai 2002 conformément aux dispositions de l'AR du 19/12/2003 rendant applicable l'AR du 30/01/2001 portant exécution du code des sociétés.

Règle générale : Les évaluations répondent aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi afin que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de notre association. Ceci dans le respect de l'arrêté royal du 19 /02/2003, mais compte tenu des caractéristiques qui nous sont propres.

Ces règles d'évaluation pourront être adaptées au cas ou notamment à la suite d'une modification importante des activités de l'association, de la structure de son patrimoine ou des circonstances économiques ou technologiques, les règles d'évaluation antérieurement suivies ne répondent plus au prescrit de l'image fidèle des comptes annuels.

#### REGLES PARTICULIERES :

##### IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Immobilisations corporelles appartenant à l'association en pleine propriété :

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES SONT PORTEES SOUS CETTE RUBRIQUE :

" Au prix d'acquisition en cas d'achat

" Au prix de construction en cas d'acquisition par construction

" A la valeur du marché en cas de réception d'un don ou legs ou d'un apport gratuit.

La valeur de marché est déterminée par comparaison avec des biens identiques ou similaires. A défaut de référence comparative, la valeur d'une immobilisation reçue par donation, legs ou apport gratuit, correspond à la valeur déclarée dans l'acte authentique constatant la donation, le legs ou l'apport.

Sauf dérogation expresse décidée cas par cas par le conseil d'administration, les frais accessoire d'acquisition sont ajoutés au prix d'acquisition. Il en va de même pour les impôts et taxes non récupérables ayant grevé l'acquisition. (tva non récupérable... ;)

Immobilisations détenues en location-financement ou droits similaires :

" Les immobilisations appartenant à des tiers mais dont l'usage est concédé à l'association par une convention de leasing

(location-financement) sont enregistrées à l'actif du bilan (compte 25) et au passif (compte 172) à concurrence du montant de capital investi par la société de leasing dans le bien, objet du contrat.

Immobilisations financières :

" Les participations sont portées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Au besoin , des réductions de valeur seront comptabilisées.

" Les cautionnements en numéraires versés à titre de garanties sont portés sous cette rubrique à leur valeur nominale.

Etant donné que l'organe de gestion estime que l'association dispose d'une comptabilité au moins équivalente à celle requise par le présent arrêté, le bilan d'ouverture du premier exercice auquel s'applique les dispositions du présent arrêté correspond au bilan de clôture de l'exercice précédent.

Plan d'amortissement des immobilisations corporelles :

Lorsque la fonctionnalité d'une immobilisation est constante, le Conseil d'administration pourra décider de ne pas amortir cette immobilisation corporelle et de prendre en charge les coûts d'entretien et de remplacement qui y sont liés, et ce en application de l'article 7, 6° de l'A.R. du 19/12/2003.

Sauf dérogation décidée par le Conseil d'administration , une nouvelle immobilisation, dont l'utilisation est limitée dans le temps, se verra appliquer la méthode d'amortissement linéaire et les taux applicables sont les suivants :

Immobilisations corporelles appartenant à l'association en pleine propriété :

" Construction pour activité : taux 3%

" Construction donnée en location : taux 5 %

" Installation : taux 10%

" Matériel imprimerie et informatique : taux 33 %

" Mobilier de bureau : taux 10%

" Matériel roulant : taux 20 %

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur d'utilisation par l'association.

Les frais accessoires sont amortis au même rythme que le principal.

Le taux annuel d'amortissement sera applicable dès la première année de l'acquisition.

Pour être admis comme immobilisations corporelles la valeur d'acquisition doit au moins s'élever à 750,00 €. Tout achat d'un montant inférieur à 750,00 € sera directement imputé à un compte de charge.

Immobilisations corporelles détenues en location-financement ou droits similaires :

Lorsque les droits d'usage correspondant doivent, en vertu des dispositions légales relatives à la location-financement et aux droits similaires, être portés à l'actif du bilan pour leur valeur en capital à reconstituer, l'amortissement de ces droits d'usage s'opère de la manière suivante :

L'amortissement sera calculé selon le même rythme et les mêmes montant que l'apurement en capital reconstitué de la dette figurant au compte de passif.

CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS :

Créances à plus d'un an :

Ces créances sont portées sous cette rubrique à leur valeur nominale. En fin d'exercice, le montant exigible à moins d'un an est transféré aux comptes 416. Une réduction de valeur sera également actée sur les créances en souffrance de paiement et /ou à caractère douteux lorsque le remboursement à l'échéance contractuelle est en tout ou en partie, incertain ou compromis et qu'une période de 12 mois a été dépassée.

Aucune réduction de valeur n'est actée sur les créances assorties d'une garantie bancaire ou d'un nantissement au profit de l'association.

Les éventuels litiges en cours en vue de la récupération des créances font l'objet de la constitution de provisions ad hoc sans qu'une réduction de valeur soit actée avant l'issue du procès

Une reprise de réductions de valeur peut être actée chaque fois qu'il apparaît que les circonstances économiques (redressement de la situation du débiteur, garanties nouvelles offertes par le débiteur ou par un tiers pour son compte, ect..) permettent d'espérer raisonnablement une récupération effective dans les 12 mois de l'exercice comptable suivant.

Créances à moins d'un an :

Ces créances sont portées sous cette rubrique à leur valeur nominale.

Une réduction de valeur sera également actée sur les créances en souffrance de paiement et /ou à caractère douteux lorsque le remboursement à l'échéance contractuelle est en tout ou en partie, incertain ou compromis et qu'une période de 12 mois a été dépassée.

Les éventuels litiges en cours en vue de la récupération des créances font l'objet de la constitution de provisions ad hoc sans qu'une réduction de valeur soit actée avant l'issue du procès.

Une reprise de réductions de valeur peut être actée chaque fois qu'il apparaît que les circonstances économiques ( redressement de la situation du débiteur, garanties nouvelles offertes par le débiteur ou par un tiers pour son compte, ect..) permettent d'espérer raisonnablement une récupération effective dans les 12 mois de l'exercice comptable suivant.

PLACEMENTS DE TRESORERIE :

Actions et parts et titres à revenu fixe :

En principe, les valeurs mobilières enregistrées parmi les placements de trésorerie sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les titres à revenus fixes sont portés à leur valeur d'acquisition. Les frais accessoires relatifs à l'acquisition sont pris intégralement en charge par le

compte de résultats de l'exercice d'acquisition.

Pour les titres placés sous dossier auprès d'une institution financière, lors du bilan d'ouverture, l'organe de gestion considère que la valeur d'acquisition est égale à la valeur d'inventaire reprise dans sur le relevé bancaire..

Les plus-values ou moins-values réalisées sont prises en compte dans le compte de résultats.

Les placements font l'objet de réductions de valeur si leur réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale , à

la valeur d'acquisition ou d'inventaire.

Valeurs disponibles :

Ces valeurs sont comptabilisées à leur valeur nominale.

COMPTES DE REGULARISATION :

Règle générale relative aux régularisations à prévoir dans les écritures de clôture :

Tant à l'actif qu'au passif, les comptes de régularisation ne sont émarginés annuellement que par :

N°	BE 0890.325.386	A-cap 6.8
----	-----------------	-----------

" Des montants qui présentent une importance susceptible d'influencer de manière significative le résultat de l'exercice. Les prorata de charges et de produits qui se comptabilisent périodiquement parmi les charges et les produits et qui relèvent de l'activité courante de l'association.

Sauf application particulières des règles d'évaluation citées ci-après, le Conseil d'administration décide, cas par cas, pour les charges et les produits qui ne relèvent pas des activités courantes de l'association, dans quelle mesure il convient de parfaire la balance générale des comptes de fin d'exercice par des comptes de régularisation.

Les charges et produits de minime importance ne font pas l'objet d'une régularisation à la clôture de l'exercice. Ils restent appartenir pour leur entièreté au compte de résultats de l'exercice de leur comptabilisation originaires.

490. Charges à reporter :

Les frais généraux non consommés et les charges d'exploitation payée d'avance sont extournés des comptes de charges de l'exercice clôturé et imputés dans le compte 490 Charges à reporter lorsqu'il s'agit de loyers d'immeubles, de primes d'assurances, de redevances, etc... payés d'avance et chevauchant deux exercices comptables, en sorte que la moitié au moins du total de ces charges se rapporte effectivement à l'exercice suivant et pour autant que la valeur à extourner soit d'au moins 1000,00€.

491. Produits acquis :

Pour les intérêts, redevances, loyers, commissions, etc..., le prorata couru au bénéfice de l'association mais non encore échue est imputé dans le compte 491. Produits acquis si ce prorata couru représente au moins la moitié du produit total restant à encaisser et à condition que leur encaissement effectif au cours de l'exercice suivant apparaisse comme certain et que la somme atteigne au moins 1000,00 €.

492. Charges à imputer :

Seront imputées à ce poste les prorata courus mais non échus de charges, qui ne deviendront des dettes vis-à-vis des tiers qu'au cours de l'exercice suivant et dont il convient néanmoins d'anticiper la comptabilisation pour les rattacher à l'exercice en clôture.

Remarque : Les factures à recevoir des fournisseurs qui ont déjà livré physiquement ou juridiquement des marchandises ou qui ont déjà exécuté tout ou partie de la prestation de services, figurent parmi les dettes résultant de biens et de services au passif du bilan. Elle sont comptabilisées dans le compte 444.Factures à recevoir et ne peuvent pas être actées dans le compte 492.Charges à imputer.

493. Produits à reporter :

Les produits encaissés anticipativement par l'association durant l'exercice clôturé sont, en principe, considérés comme des produits de cet exercice. Un prorata n'en est extourné vers le compte 493.Produits à reporter que si le débiteur est contractuellement en droit de réclamer le remboursement total ou partiel de la partie du produit qui se rapporte effectivement à l'exercice suivant.

FONDS SOCIAL, PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES A PLUS 1 AN :

10 Fonds associatifs :

101 Moyens permanents :

Lorsque l'association reçoit un don, un legs ou un subsides en espèces, dont le donateur, le testateur ou le subsidiaire entend qu'il serve à soutenir durablement l'activité de l'association, le montant est porté au crédit du compte 10. Fonds associatifs.

Lorsque aucune obligation d'affectation durable n'a été précisée par le donateur, le testateur ou le subsidiaire, le montant en cause est enregistré en résultats ( 73. Cotisations, dons, legs et subsides ), mais l'assemblée générale ou le Conseil d'administration peut décider de l'affecter durablement à un but social déterminé en le transférant au compte 10.Fonds associatifs.

Lorsque l'assemblée générale décide d'un prélèvement sur les fonds associatifs pour toute raison de son choix, ce prélèvement est imputé au crédit du compte 792. Prélèvement sur les fonds associatifs. En cours d'exercice comptable, le Conseil d'administration peut opérer un prélèvement de l'espèce, sauf si les statuts le lui interdisent.

13 Fonds affectés :

Lorsqu'un exercice s'est clôturé en boni, l'assemblée générale ( sur proposition du conseil d'administration ) peut décider d'affecter tout ou partie de ce boni à une destination particulière de son choix ( programme d'investissement, couverture du passif social, développement d'activités sociales nouvelles, aides financières à des personnes morales sans but lucratif, etc...( 691 Transfert aux fonds affectés à 13. Fonds affectés)

Sur décision du Conseil d'administration, le compte 13. Fonds affectés peut également être crédité lorsque le donateur, le testateur ou le subsidiaire exprime sa volonté de voir servir son don, legs ou subsides en espèces à une fin particulière qu'il précise mais qui n'est pas destinée à soutenir durablement l'activité de l'association.

14 Résultat reporté (+)(-) :

Sous cette rubrique est inscrit soit le montant des bénéfices ou des pertes de l'exercice et des exercices antérieures.

16 Provisions :

Le Conseil d'administration décide, au cas par cas, le montant des dotations à verser à des comptes de provision pour des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

En ce qui concerne les provisions pour grosse réparation et entretien celles-ci pourront être activées dès que l'entretien ou la réparation est estimée à 10% de la valeur d'acquisition de l'immobilisation qui doit en faire l'objet.

17 Dettes à plus d'un an :

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. En fin d'exercice, les dettes ou partie de dettes à plus d'un an dont l'échéance est inférieure à douze mois sont retirées de cette rubrique et transférées à un compte 42.

44. Dettes Commerciales :

Les livraisons de biens déjà reçues des fournisseurs et les prestations de services déjà exécutées par les entrepreneurs ou autres prestataires, qui n'ont pas encore fait l'objet d'une facture alors que le contrat est parfait, font l'objet d'une estimation aussi précise que possible. Leur montant est porté dans un compte de factures à recevoir.

45. Dettes fiscales, salariales et sociales :

L'impôt des personnes morales dû sur le montant des biens donnés en location sera déterminé chaque année à sa plus juste valeur. Quant aux dettes pour primes d'assurance-loi, la charge de prime restant à payer est évaluée en fin d'exercice sur base des rémunérations brutes totales payées au personnel durant l'exercice écoulé et compte tenu des éléments de tarification des primes connus à la date de clôture de l'exercice comptable.

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)		
Nombre moyen de travailleurs	100	2,1		2,1	ETP	2,2	ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	3.634		3.634	T	3.668	T
Frais de personnel	102	112.421		112.421	T	98.732	T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105		2	2
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110		2	2
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120		2	2
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202		2	2
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134		1	1
Ouvriers	132			
Autres	133		1	1

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	7		7
305	5		5

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	